

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I./..

et publication du :

..I./..

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-18**Objet : Devis : Installation d'un adoucisseur à l'école Charles Rossignol**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer un adoucisseur à l'école Charles Rossignol afin de préserver les installations de plomberie et d'en prolonger la durée de vie.

Considérant que la dureté de l'eau peut engendrer des dépôts de calcaire susceptibles d'endommager les équipements sanitaires et de chauffage,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'assurer la pérennité des équipements publics et de limiter les coûts d'entretien,

Un devis a été sollicité auprès de la Niortaise des Eaux pour un montant de :

- Montant HT : 2 802.56 €
- TVA : 560.51 €
- Montant TTC : 3 363.07 €

Après analyse de l'offre, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce devis. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'approuver l'installation d'un adoucisseur d'eau à l'école Charles Rossignol
- ✓ D'accepter le devis de la Niortaise des Eaux pour un montant HT de 2 802.56 € et un montant TTC de 3 363.07 €.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

079-200076198-20260312-202618-DE
Reçu le 18/03/2026

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON


